
Qui sommes-nous?

Critères d'évaluation

Partager sur les réseaux

[Télécharger en PDF](#)

Imprimer la page

Pour être sélectionnées, expertisées et diffusées sur le site d'Apriles, les actions doivent répondre à certains critères concernant leur élaboration et leur mise en œuvre, ainsi que leur impact.

Par rapport à l'élaboration et à la de mise en œuvre de l'action

- L'action répond à un besoin identifié, dans le cadre d'un diagnostic de préférence partagé entre différents acteurs.
- L'action s'inscrit dans une démarche ascendante, qui s'appuie sur les ressources des habitants, des territoires et les valorise.
- L'action se construit avec l'implication directe de ceux qui en bénéficient.
- L'action implique un partenariat élargi et réelle entre les acteurs (habitants, associations, élus locaux, institutions, entreprises, organismes et services sociaux...).

-
- L'action met en œuvre une méthodologie, des outils, des organes de pilotage, des modes de gouvernance... nouveaux sur le territoire.
 - L'action peut être dupliquée.
 - L'action peut être pérennisée (modèle économique ?).
 - L'action peut-être modélisée.

Par rapport à l'impact

- L'action répond à des critères d'évaluation de l'impact préalablement définis en fonction des résultats attendus.
- L'action a généré des résultats au-delà des objectifs initiaux (autonomisation des habitants, évolution des pratiques professionnelles, création d'une dynamique territoriale plus large que le champ des politiques publiques initiales de l'action, enrichissement des liens entre acteurs...).
- L'action a favorisé le développement du lien social sur le territoire.

Les actions sélectionnées ne répondent pas systématiquement à l'ensemble des critères mais doivent être portées par une éthique de développement social et/ou sont susceptibles de générer une transformation durable de la société.